

Droit



DOUAI



MASTER

Droit des collectivités territoriales

LES DÉBOUCHÉS

- Préparation aux concours de la fonction publique territoriale de catégorie A et des IRA (*Instituts régionaux d'administration*)
- Juriste dans les services juridique, urbanistique, financier, CP ou RH des collectivités territoriales
- Directeur général des services, directeur général adjoint, responsable de domaine, directeur de cabinet
- Emplois dans les services déconcentrés de l'État
- Avocat ou conseil juridique spécialisé
- Enseignant-chercheur

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master a pour objet de former des juristes de haut niveau capables de gérer les affaires publiques.

Attentive à la transformation de l'action publique locale et aux réformes engagées, la formation prépare au recrutement pour l'occupation de postes à responsabilité (dans la fonction publique territoriale, dans les satellites des collectivités territoriales et dans la fonction publique d'État) : le Master est un tremplin pour l'occupation de nombreuses professions en lien avec les collectivités territoriales, qu'il s'agisse de cadres ou de chargés de mission dans des organismes publics (services déconcentrés de l'État : préfectures ; services décentralisés des collectivités territoriales et des intercommunalités) ou privés (société publique locale, société d'économie mixte..).

Le Master ouvre, d'une part, au recrutement direct d'agents publics non titulaires dans les différents services des collectivités territoriales et des intercommunalités et, d'autre part, à la préparation aux concours de catégorie A dans la fonction publique territoriale (attaché territorial) et d'État.

COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les étudiants sont capables de sécuriser les activités des CTI et de prodiguer des conseils aux responsables des collectivités publiques :

- Évaluation, anticipation et mise en perspectives des mutations politiques et juridiques des CTI
- Aide à la décision locale
- Conseil interne dans leur administration (anticipation des risques contentieux, défense)
- Pilotage de l'action publique territoriale (gestion du personnel, de la commande publique, du budget et du domaine des CTI)
- Capacité à travailler en groupe et à manager une équipe
- Maîtrise des méthodes et outils documentaires



CONDITIONS D'ACCÈS

Le Master est ouvert à tout titulaire d'une Licence en Droit, Science politique, Administration publique ou AES (selon les enseignements choisis en licence). La sélection des candidats se fait sur dossier.

MASTER 1

Les enseignements se déroulent de septembre à avril.

MASTER 2

Les enseignements se déroulent selon un calendrier alterné.

Pour les étudiants inscrits en formation initiale classique voie professionnelle, deux stages de deux mois ou un stage de quatre mois en administration est exigé.

FORMATION CONTINUE

Le Master est ouvert aux salariés ou demandeurs d'emploi.

Contact : Tél. 03 27 94 50 54

fcu-fare-douai@univ-artois.fr

Ils peuvent faire reconnaître leur expérience pour intégrer le Master via la Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) ou pour le valider via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou encore le parcours mixte.

Contact : Tél. 03 21 60 60 59

fcu-pac@univ-artois.fr

LES ATOUTS DE LA FORMATION

La seconde année de master assure une immersion de l'étudiant dans l'administration publique via l'apprentissage ou les stages.

La formation entretient des liens avec le monde professionnel. Des actions en partenariat avec ce dernier (CTI et État) sont entreprises (enseignements confiés à des professionnels, conférences d'actualité, atelier professionnel...).

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
<ul style="list-style-type: none">▪ Droit des collectivités territoriales▪ Droit des services publics▪ Droit de la fonction publique▪ Droit de l'urbanisme▪ Sociologie de l'administration▪ Finances publiques locales▪ Grands problèmes publics contemporains▪ Langues vivantes▪ Dossier de veille générale sur l'actualité juridique des collectivités territoriales et des intercommunalités	<ul style="list-style-type: none">▪ Droit de la commande publique▪ Contentieux administratifs▪ Relations de l'administration avec les administrés▪ Satellites des collectivités territoriales▪ Droit de l'intercommunalité▪ Analyse et enjeux des politiques publiques locales▪ Droit des relations extérieures des collectivités territoriales et des intercommunalités▪ Politique d'aménagement du territoire▪ Droit de la régulation économique▪ Langues vivantes▪ Projet personnel
SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
<p>Cadre de l'action publique territoriale</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Droit des collectivités territoriales approfondi▪ Histoire et sociologie de la décentralisation▪ Relations Etat-Collectivités territoriales <p>Gestion prospective financière, humaine et patrimoniale des collectivités territoriales</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Droit de la fiscalité locale▪ Comptabilité publique locale▪ Recherche de financements▪ Stratégie financière des collectivités territoriales▪ Droit de la fonction publique territoriale▪ Gestion des ressources humaines▪ Management global et évaluation des politiques publiques locales▪ Droit et gestion du domaine public et privé▪ Gestion de projet	<p>Risques juridiques et politiques de l'action publique locale</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Droit économique local▪ Politiques et droit de l'urbanisme local▪ Communication politique et enjeux électoraux▪ Responsabilité pénale des décideurs publics et des agents▪ Contentieux de la commande publique▪ Montages contractuels <p>Unité de mise en situation pratique</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nouvelles pratiques de l'administration électronique▪ Atelier collectif professionnel ou Atelier de recherche▪ Journée annuelle d'étude sur le local <p>Préparation à l'emploi public</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Enjeux politiques, économiques et sociaux▪ Techniques d'expression écrite et orale▪ Langue vivante <p>Unité d'insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Apprentissage▪ Stage▪ Mémoire de recherche

LE RYTHME DE LA FORMATION

- **Master 1** : 12 semaines de cours/TD par semestre et stage facultatif
- **Master 2** : 8 semaines de cours/TD par semestre et 26 semaines en institution (calendrier alterné une semaine université, une semaine institution)

Possibilité d'alternance en M2 en contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage permet d'effectuer la formation alternativement en entreprise et à l'université. C'est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, qui offre une rémunération allant de 27 % à 100 % du SMIC, selon l'âge du candidat et l'année d'exécution du contrat. Le contrat d'apprentissage vous donne l'opportunité de vous former et d'acquérir simultanément une solide expérience qui facilitera votre insertion professionnelle.

CONTACT

Patricia Demaye-Simoni, responsable du Master
patricia.simoni@univ-artois.fr